



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2021-05

---

**Avis public** est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

**QUE** le conseil municipal a adopté le 5 juillet 2021 les règlements suivants :

- *RÈGLEMENT 2021-05 modifiant le règlement 2021-01 sur la gestion contractuelle*

**QU'**une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 12 juillet

Marie-Pier Dupuis.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière